

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
21	Dim.	s. Thomas.		☉ P. L. le 6, à 7 h. 47 du mat.
22	Lundi	s. Fabien.	L'hôpital-St-Jean, St-Germain.	☽ D. Q. le 14, à 10 h. 41 du mat.
23	Mardi	s. Victoire.		☉ N. L. le 21, à 5 h. 13 du mat.
24	Mercredi	s. Emilienne.	Lalbenque, Martel.	☽ P. Q. le 27 à 11 h. 53 du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon)	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnaud-Montrastier	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 17 Décembre 1862.

BULLETIN

Quelques journaux annoncent la convocation du Sénat et du Corps législatif pour le 12 janvier prochain; d'autres pour le 9 du même mois. — Le décret n'ayant pas encore paru, on ne peut rien préciser à cet égard.

Le général Prim vient d'exposer au Sénat espagnol sa malheureuse campagne diplomatique et militaire au Mexique. Son discours n'a pas tenu moins de trois séances, et, faut-il le dire, les trois journées d'éloquence du général ont été mises à néant par le marquis de Miraflores, qui déplore vivement la rupture de l'alliance, et demande que l'Espagne emploie la force pour obtenir satisfaction du gouvernement de Juarez. M. Calderon Collantés, ministre des affaires étrangères, est venu ensuite désavouer plusieurs décisions du général, allant au-delà des instructions qu'il avait reçues et les enfreignant d'une manière directe. — Combattu victorieusement par l'un et vertement blâmé par l'autre, le général, prévoyant l'échec qui l'attendait, a voulu retirer l'amendement au projet d'adresse qu'il avait présenté pour s'assurer un bill d'indemnité; il n'était plus temps; « il lui a fallu boire la coupe jusqu'à la lie. »

A Rome, les réformes dont il est question depuis quelques semaines, dit notre correspondance, seraient promulguées par le Souverain Pontife dans le courant de janvier 1863. Elles auraient principalement pour objet les franchises municipales, une répartition plus égalitaire de l'impôt et l'admission universalisée de tous les citoyens aux fonctions publiques.

Une dépêche de Turin nous apprend que le programme du nouveau ministère produit du mécontentement dans le pays; on le trouve trop conforme à la politique du ministère Rattazzi. La majorité de la Chambre approuve la politique qu'elle a blâmée. La coalition regrette son succès. Le cabinet Farini paraît devoir être l'objet de vives attaques.

D'après des informations venues de Londres, l'Angleterre aurait fait connaître officieusement aux cabinets de Paris et de Saint-Petersbourg son

intention de restituer les îles ioniennes à la Grèce.

Le roi Ferdinand de Portugal, père du roi régnant, refuse, dit-on, toute candidature au trône d'Athènes.

Les nouvelles d'Athènes mentionnent toujours une assez vive agitation. Il ne paraît pas que la dépêche annonçant le refus de l'Angleterre relativement à la candidature du prince Alfred, ait été bien clairement communiquée aux populations, et les correspondances signalent une immense confusion dans les multiples opérations électorales de la Grèce. On parlait encore de conflits à Patras et à Corinthe. Dans l'Acarnanie, Grivas se serait emparé du pouvoir et aurait rompu tous rapports avec le gouvernement provisoire.

Les récentes dépêches d'Amérique ont beaucoup de gravité. On connaissait à New-York la nouvelle de la médiation proposée par la France et le refus de l'Angleterre. Cette dernière puissance s'est fortement trompée dans ses appréciations en colorant son refus du prétexte d'observer la neutralité. On est convaincu à New-York que le but secret de la politique anglaise est la continuation de la guerre avec le Sud et, par conséquent, la ruine des deux parties belligérantes. Aussi y a-t-il une grande animation contre la Grande-Bretagne.

Pour ce qui nous regarde plus intimement, disons que la plupart de nos Chambres de commerce encouragent le gouvernement de l'Empereur dans le projet de médiation dont il a pris l'initiative. On est convaincu que l'Empereur n'abandonnera point un dessein aussi favorable aux intérêts de la France qu'aux droits de l'humanité.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Varsovie, 14 décembre.

On vient de découvrir onze des auteurs du double assassinat commis à Chelm, au commencement de novembre, sur la personne d'un aubergiste et sur celle d'un autre individu nommé Staszewski. Ce crime aurait été ordonné, à ce qu'on assure, par le comité secret central révolutionnaire. Les autorités de Varsovie viennent de lever la défense faite aux

personnes qu'il serait possible de réunir. On chargea le pauvre M. d'Avigny de se mettre en quête de jeunes gens, et il lui fallut s'exécuter malgré sa répugnance, pour ne pas ajouter un nouveau tort à ceux que sa femme lui reprochait déjà.

La dernière visite de nos dames fut pour une vieille douairière qui les retint à dîner. Elle avait réuni ce jour-là toute sa famille, vraiment patriarcale, et, après le repas, un essaim de jeunes gens et de jeunes personnes se répandit dans son jardin. L'inévitable Achille Émery, toujours sur les pas de Laure, arriva bientôt sous prétexte de dire un mot à un ami qui faisait partie de la société, mais, en réalité, parce qu'il était sûr de rencontrer M^{lle} d'Avigny. Il n'en feignit pas moins une grande surprise en l'apercevant. Son ami le présenta à la maîtresse de la maison, qui l'engagea gracieusement à passer chez elle le reste de la soirée. Il accepta, retourna au jardin rejoindre la jeunesse et s'empressa d'offrir le bras à Laure.

« Quel heureux hasard vous amène ! lui dit-elle avec un sourire de contentement et un regard qu'un fiancé plus épris qu'Edmond aurait pu trouver trop significatif, s'il en avait été le témoin.

— Un heureux hasard ? répéta Achille à demi-voix; détrompez-vous; je savais que vous étiez ici.

— Comment cela ?
— J'ai rencontré votre père sortant de chez lui avec le marquis de Rochebrune; vous veniez de le faire prévenir que vous ne rentreriez pas pour dîner.

— Ah ! il était encore avec le marquis ? » reprit Laure, dont le front s'assombrit tout à coup.

habitants de cette ville de dépasser les barrières sans être munis d'un permis de circulation.

Turin, 14 décembre.

La situation financière est celle-ci : L'ancien ministre des finances, M. Sella, évaluait à 418,217,766 fr. le déficit pour 1862. Quant au déficit pour 1863, il était évalué à 226,266,127 fr. pour les dépenses ordinaires, et à 127,894,448 fr. pour les dépenses extraordinaires. Le déficit provenant des dépenses ordinaires devait être couvert, d'après M. Sella, sans les secours du crédit public. Pour couvrir le déficit extraordinaire, le gouvernement avait autorisé l'émission de 300 millions de bons du Trésor. Mais ces ressources n'étant pas suffisantes, il faudra recourir à un emprunt. Le nouveau ministre des finances croit, toutefois, que que les valeurs existant en caisse permettent d'ajourner considérablement l'emprunt.

Turin, 14 décembre.

Le bruit, d'après lequel M. de Sartiges aurait exprimé, à Turin, quelques appréhensions sur les tendances anglaises, du nouveau ministre, est dénué de tout fondement.

Southampton, 14 décembre.

L'Astrato, venant des Indes occidentales, annonce que, tandis que le corsaire confédéré Alabama, se trouvait à la Martinique, le navire fédéral, *San Jacinto* était arrivé et se disposait à l'aborder, quand il reçut du gouverneur l'ordre de s'éloigner. Le *San Jacinto* se mit alors en observation en dehors du port, mais Alabama s'échappa pendant la nuit.

Londres, 15 décembre.

On lit dans le *Morning Post* : L'Angleterre est décidée à céder les îles Ioniennes à la Grèce, pourvu que les puissances signataires du traité de 1815 y consentent.

La mission de lord Elliot se rattache à cette question.

Vienne, 15 décembre.

La chambre des députés a adopté, aujourd'hui le projet de loi relatif à la banque nationale. La chambre des seigneurs a voté le budget pour 1863. L'Empereur recevra, mercredi soir, les membres du Reichsrath.

Vienne, 15 décembre.

Le prince et la princesse de Prusse sont arrivés hier à Vienne.

Paris, le 16 décembre, 8 h. du m.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets et Sous-Péfets.

Le capitaine d'état-major Hubert Castex, aide-de-camp du général de division comte de Lorencez, a remis à l'Empereur cinq drapeaux mexicains enlevés par le 99^e de ligne aux affaires de la Barranca-Secca et du Sezzo-Borrego.

Une dépêche du vice-amiral Jurien de la Gravière, datée de Vera-Cruz le 15 novembre,

annonce que la colonne du général Berthier est entrée le 2 à Jalapa.

Le débarquement des troupes et du matériel était complètement terminé le 11.

Douze compagnies du 81^e de ligne avaient été dirigées par mer sur Tampico.

On écrit de Toulon que la frégate à vapeur la *Magicienne* doit appareiller immédiatement pour le Pirée. La *Magicienne*, commandant Morier, est de la force de six cents chevaux; elle a à bord 28 canons et 415 hommes d'équipage.

Voici la liste des navires de guerre français qui sont dans les eaux de Grèce : la frégate la *Zénobie*, 200 chevaux, 18 canons, 390 hommes d'équipage, portant le pavillon du contre-amiral commandant en chef; le vaisseau le *Castiglione*, 800 chevaux, 90 canons, 915 hommes; la corvette la *Gorgone*, 300 chevaux, 4 canons et 30 hommes; l'avisos à vapeur la *Biche*, 200 chevaux, 4 canons, 81 hommes; la corvette la *Mouette*, 200 chevaux, 4 canons, 95 hommes; la corvette l'*Euménide*, 300 chevaux, 4 canons, 130 hommes; le vaisseau le *Fleurus*, 650 chevaux, 90 canons, 885 hommes.

La situation des puissances protectrices vis-à-vis de la Grèce est maintenant connue et elle est fort nette.

Le gouvernement britannique s'est associé à la France et à la Russie; les traités seront donc maintenus dans l'esprit et dans la lettre. Mais l'Angleterre avait peut-être encore quelque chose de plus à faire. Libérale, elle avait à écouter les vœux des populations, et avec sa prudence ordinaire à suivre les conseils éclairés de quelques-uns de ses principaux hommes d'État. L'Angleterre donne cet exemple de modération et de désintéressement en cédant à la Grèce toutes les îles Ioniennes.

Et il n'est mis à cette cession d'autres conditions pour la Grèce que de ne pas sortir du programme qu'elle a adopté et qui faisait le fond de la première proclamation du gouvernement provisoire, c'est-à-dire « le respect de la forme monarchique, le maintien des traités et des relations amicales avec les autres états. »

Les Grecs comprendront très-certainement assez leurs intérêts pour rester fidèles à ce programme. En outre, dans l'élection qu'ils seront de nouveau appelés à faire, ils s'attacheront à n'inquiéter aucune des grandes puissances signataires du traité qui déférait à l'An-

le départ de son fils, Achille se fut arrangé de façon à se trouver avec Laure le plus tôt possible.

Et cet empressement lui avait bien réussi. Nous savons déjà que Laure cherchait à exciter la jalousie du comte, et elle connaissait Achille assez indiscret pour ne pas faire un mystère d'un mot aimable ou d'un sourire gracieux qu'il aurait obtenu d'elle. Elle lui lançait les œillades les plus encourageantes, et faisait à ses compliments, très-semblables à des déclarations, des réponses mutines et provocatrices. La nuit était tombée, mais la lune inondait le jardin de ses rayons. Tandis que le reste de la jeunesse jouait sur la pelouse en poussant de joyeux éclats de rire, Laure et Achille se promenaient dans les allées; il cueillait des fleurs qu'elle acceptait en minaudant, et elle finit par lui attacher de ses propres mains un oeillet rouge à la boutonnière. A les voir s'isoler ainsi pour causer en tête à tête, on eût dit d'heureux fiancés. Personne, sous cette apparente galté, sous ces plaisanteries continuelles, n'eût deviné l'amer sentiment qui dévorait le cœur de l'une, ni les calculs bas et perfides qui préoccupaient l'esprit de l'autre.

« Courage ! se disait Emery en quittant Laure après lui avoir donné le bras jusque chez elle. Courage ! me voilà en bon chemin; après-demain je frapperai un plus grand coup. »

Le surlendemain arriva, et les salons de M^{me} d'Avigny s'ouvrirent à une société assez nombreuse encore pour la saison. Prête ce jour-là, par extraordinaire, une demi-heure trop tôt, Laure se promenait d'un air triomphant au milieu des fleurs et des arbustes dont on les avait décorés

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 17 décembre 1862.

ALICE

NOUVELLE

21

CHAPITRE XII.

(Suite.)

— Il fera d'autant plus de plaisir que c'est chose rare en cette saison. Et si le comte est jaloux qu'on donne des fêtes sans lui, cela l'engagera peut-être à revenir plus vite. »
M^{me} d'Avigny ne trouvait pas la proposition fort de son goût; elle craignait que cet expédient n'eût un effet tout opposé à celui qu'on attendait sa fille. Mais Laure se mit à la supplier, et, incapable de rester sourde aux prières de son idole, elle céda bientôt. Il fut décidé que l'élégante toilette de Laure servirait à faire des visites à quelques familles qu'on inviterait pour le surlendemain, la soirée devant être sans apparat, vu le petit nombre de

La reproduction est interdite.

gleterre le protectorat des îles Ioniennes, et qui seront consultées sur la modification tout au profit de la Grèce, qui doit être apportée à ce traité.

PAULIN LIMAYRAC.

Revue des Journaux.

MONITEUR.

On lit dans le Bulletin du Moniteur : « Des nouvelles de Madagascar, du mois d'octobre, font connaître les résultats de la mission remplie auprès du roi Radama, à l'occasion de son couronnement, par les envoyés de France et d'Angleterre. Cette cérémonie a eu lieu à Tananarive, capitale de l'île le 22 septembre. Elle a été précédée d'une messe solennelle pendant laquelle a été béni la couronne royale, présent de l'Empereur Napoléon. C'est au Champ-de-Mars que le roi a été couronné. Au centre se trouvait la pierre sacrée qui supportait le trône. Le roi portait un magnifique manteau, don de l'Empereur, et la reine un manteau et une robe donnés par l'Impératrice. Une foule immense remplissait la ville et les abords du Champ-de-Mars. Le soir, il y a eu un grand dîner et feu d'artifice. Les représentants de France et d'Angleterre ont reçu le meilleur accueil et n'ont eu qu'à se louer du roi Radama et de la reine. L'accord n'a pas cessé de régner entre eux. »

« Nous pouvons ajouter qu'un traité de commerce a été conclu sur les bases les plus larges, également favorables à toutes les nations, et qu'on a évité de toucher aux questions de cession de territoire, qui n'auraient pu que soulever de graves difficultés. »

DÉBATS.

Le Journal des Débats fait observer que le texte du programme de M. Farini ne dément pas l'impression que lui en avait donnée la version télégraphique. « Le ton en est ferme et digne, empreint de la réserve et de la circonspection imposées par les circonstances. »

LA FRANCE.

D'après la France, M. Farini n'a évidemment que trois partis à prendre.

« Il peut, fait observer M. Esparbié, et c'est la chose la plus facile à tenter, mais la plus impossible à réaliser, se mettre à la remorque du parti de l'action et se laisser guider jusqu'aux portes de Rome, où il trouvera les bayonnettes de France. »

« Déclamer à la tribune des phrases pompeuses mais vides; ne rien affirmer, ne rien démentir, dicter à la Presse semi-officielle un langage ambigu, qui ne promet ni ne décourage; et, en définitive, s'user dans une situation sans issue, pour disparaître dans une chute sans grandeur, telle est la seconde attitude qu'il pourrait adopter. »

« Enfin, il est une troisième voie qui s'ouvre au-devant du ministre, c'est celle qu'il a indiquée dans son programme. »

« En effet, prendre les choses où elles en sont à cette heure, et y borner ses prétentions; déclarer au parlement que, telle qu'elle est, l'Italie doit se suffire; résister à la révolution avec une énergie qui ne laisse aucun doute sur la politique adoptée par le gouvernement; rétablir la confiance en faisant preuve de force, et administrer le pays au lieu de l'agiter; s'appuyer sur l'influence française et rassurer l'Europe. Tel est, à notre avis, ce qui ressort du discours du ministre italien, telle serait la conduite la plus capable de vaincre les difficultés actuelles, et préparer les destinées qu'espère l'Italie. »

et que la vive lumière de mille bougies faisait resplendir d'un éclat magique. Chaque fois qu'elle passait devant une glace, elle y jetait un long coup d'œil; en balançant le tête pour faire trembler et scintiller les étoiles de perles de sa coiffure. Puis, fétulant d'un air précieux les volans de sa robe sur une ottomane de velours, elle disait avec orgueil : « Il faut bien avouer qu'on ne vit jamais toilette plus délicieuse, et le coiffeur s'est surpassé aujourd'hui. Ah ! comme je vais briller; qu'elle cour je vais avoir autour de moi ! Le marquis, que nous avons invité, ne manquera pas, dans sa première lettre, de parler à son fils de notre bal et de mes succès. Je serai si charmante avec tout le monde qu'à moins d'être inaccessible à toutes les passions, le comte ne se sentira plus de jalousie en recevant ces nouvelles. Tant mieux, ma foi ! l'aura bien gagné. »

Ainsi raisonnent parfois les femmes qui ne sont pas ou qui ne se croient pas assez aimées; et leur coquetterie, au lieu d'attiser une flamme trop languissante, ne sert le plus souvent qu'à l'éteindre tout à fait. Laure ne se trompait point : on l'entoura d'hommages, d'autant plus que les demoiselles de Milna, qui charmaient d'habitude par leur gaité franche et naturelle, n'étaient pas à Paris et ne pouvaient conséquemment lui disputer la palme. Elle triomphait, elle était radieuse, et, dans l'excès de sa joie et de sa vanité, elle lançait au marquis des regards qui semblaient dire : « Voyez si j'ai besoin de votre fils ! Le noble vieillard la regardait avec une tristesse qu'elle prenait pour du dépit, mais qui avait une toute autre cause. C'était la première fois qu'elle poussait si loin devant lui la coquetterie, et il commençait à la juger comme

LE SIÈCLE.

M. Léon Plée publie, dans le Siècle, un remarquable article sur l'assistance publique en province. Son auteur s'attache à démontrer que la province n'a pas, en matière d'assistance publique, les idées aussi larges que Paris : « non-seulement elle discute et la manière dont il faut assister et ceux auxquels il faut distribuer des secours. Dans certaines localités même l'influence ecclésiastique, complètement debout, veut que le bien se fasse d'une façon et non pas d'une autre; elle vasouvent jusqu'à être exclusive des personnes. »

« Nous ne saurions trop nous élever, continue M. Plée, contre cette manière d'assister, et c'est pour cela que nous préférons l'assistance légale et officielle à cette charité qui s'impose dans la conscience de celui qu'elle secourt, et torture quelquefois le cœur et la dignité. »

LE MONDE.

Le Monde, dans son bulletin que rédige M. Coquille, estime que la réponse au discours de M. de Budberg indique une entente très cordiale entre la France et la Russie : « Sans doute, une alliance russe nous dédommagera de l'alliance anglaise. Nous ne prétendons pas que l'une soit meilleure que l'autre. Tout dépend des circonstances; et en ce moment nous sentons les entraves qu'apporte avec elle l'amitié britannique. »

Pour extrait A. LAVTOUT.

Chronique locale.

Un décret impérial du 17 novembre dernier porte que la foire qui se tient à Larnagol, le 9 novembre de chaque année, aura lieu, à l'avenir, le 25 du même mois.

Lorsque cette foire tombera un dimanche, elle sera remise au lendemain.

Le tirage au sort de la classe de 1862 commencera simultanément le 23 février dans les 89 départements de l'Empire.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Le spectacle de dimanche soir a relevé M. Donnay aux yeux du public. Le ténor Mendioroz a très bien rendu le rôle de Lorédan. Sa voix, fort belle, est d'une fraîcheur et d'une souplesse remarquables.

Applaudi à tout rompre, il a eu au dernier acte les honneurs du rappel. Avec M. Mendioroz, cette brillante série de représentations qui avaient cessé au départ de M. Puget va reprendre et de plus belle.

La Société d'agriculture du département vient, sur le rapport de sa commission, de décider une prime de 100 francs au sieur Baldy, horloger, à Salviac, pour plusieurs inventions utiles à l'agriculture et à l'industrie.

Ce qui a surtout attiré l'attention des membres de la commission, c'est un double système de tuiles destinées à la couverture des toits.

Nous n'en ferons pas ici la description. Un modèle de chacun est déposé au bureau de la Société d'agriculture, et exposé à la vue de tous. Nous nous bornerons à constater les avantages de l'invention de M. Baldy.

Ces deux systèmes : Tuiles creuses et Tuiles à crochets présentent, à surface égale, une économie d'un tiers sur le prix d'une couverture en tuiles ordinaires. Diminution notable de poids, solidité à toute épreuve, plus de gouttières. On peut marcher sur le toit

Edmond, à craindre de la lui donner pour femme.

« Voyez donc quel air sombre a le marquis ! dit-elle à Achille, pendant un quadrille qu'il dansait avec elle. »

« Comment voulez-vous qu'un si bon père soit gai en l'absence de son fils bien-aimé ? répondit-il avec un emphase moqueuse. »

« C'est vrai d'ordinaire ils ne se quittent pas : c'est saint Roch et son chien. »

« Je crois pour ma part, que le jeune Edmond ne fait jamais un pas sans en demander la permission à son cher petit père. »

« Qui l'accorde, mais à grand soin d'accompagner son fils, de crainte qu'il ne fasse quelque mauvaise rencontre. »

Ils continuèrent de plaisanter sur ce ton, qu'ils croyaient sans doute fort spirituel, et cela en regardant M. de Rochebrune si souvent et d'un air si railleur, qu'il devina sans peine aux dépens de qui l'on s'égayait. Ce manque de respect de la part de Laure l'affligea sensiblement : il eût été si heureux de trouver aussi chez sa bru la tendre vénération que lui témoignait son fils !

Du reste, il n'était pas seul à s'étonner. Chacun remarquait avec surprise les assiduités d'Achille et l'accueil qu'il recevait de Laure. On ne concevait pas ce bal en l'absence du comte; et, en voyant sa future danser sans cesse et déployer toutes les ressources de la coquetterie, les uns disaient : « Quelle légèreté ! quelle inconséquence ! Conçoit-on les parents qui autorisent tout cela ? » D'autres allaient plus loin, et prétendaient que le mariage était sans doute rompu. Mais alors comment expliquer la pré-

sans crainte de désunir les tuiles. Calles et mortier désormais inutiles.

Du reste, cette invention, dont l'utilité a été reconnue et récompensée par une Société compétente, n'est pas la première que M. Baldy ait faite.

Cet infatigable chercheur donnait, en 1853, le moyen de préserver les végétaux des dégâts que leur occasionnent les limaçons et les limaces. En 1856, les Bulletins de la Société d'agriculture du département publiaient le remède proposé par M. Baldy, contre le charbon et l'ergot qui rongent le maïs.

L'Empereur lui adressait plus tard des félicitations au sujet d'un nouveau modèle de pièces d'artillerie qu'il avait soumis à Sa Majesté.

Tous ces efforts, tentés sans relâche dans le louable but de se rendre utile à la société, seront justement appréciés de tous et chacun applaudira au succès que M. Baldy vient d'obtenir.

Dans sa dernière session, la Société agricole et industrielle du Lot a accordé la quatrième prime pour la culture des arbres fruitiers à M. Sanson, de Montcuq. Ce lauréat a acquis, par la pratique, une expérience peu commune. Les arbres taillés de sa main produisent des fruits incomparables.

M. Sanson a le projet de rendre publique sa méthode de culture. Nous le félicitons, au nom de nos compatriotes, à qui il rendrait un éclatant service.

C'est dimanche, 14 décembre, qu'ont dû être mis à exécution, dans tout l'Empire, les premiers essais du grand système d'organisation télégraphique dû à M. de Vongy, directeur général des lignes télégraphiques.

Une Carte de France, portant le tracé de tous les fils composant l'ensemble du réseau, permet d'embrasser d'un seul coup-d'œil l'immensité de ce service, dont la base principale repose sur la concentration départementale.

Quant le réseau sera complètement terminé chaque chef-lieu de canton communiquera avec son chef-lieu d'arrondissement ou avec son chef-lieu de préfecture.

Mais, à partir du 14, chaque sous-préfecture déposera ses dépêches dans le chef-lieu de département, et correspondra avec les sous-préfectures du même département, par l'intermédiaire de la préfecture.

Enfin, chaque préfecture se trouvera en communication directe avec les préfectures voisines et avec Paris, ou, par des fils à longue distance, avec les villes principales de France ou des frontières de la même ligne.

Dimanche dernier, 14 décembre, à 9 heures du matin, ont eu lieu, dans la chapelle de l'Hospice, les obsèques de M. Amant Lévêque-Gonnet, professeur de mathématiques au Lycée impérial de Cahors. En l'absence de la famille de ce fonctionnaire, M. Pichard, inspecteur d'Académie, et M. Laprade, proviseur du Lycée, conduisaient le deuil.

Des deux draps mortuaires qui précédaient le cercueil, l'un était porté par les amis du défunt, et l'autre par quatre de ses collègues.

Tous les fonctionnaires et tous les professeurs du Lycée assistaient à cette cérémonie. Les élèves de l'Établissement accompagnaient également le convoi.

Un grand nombre de personnes des plus notables de la ville s'étaient associées à la douleur qu'inspire une perte aussi regrettable et faisaient partie du cortège

sence du marquis à cette fête !

« Il n'y était que pour étudier Laure, et on eût dit qu'elle prenait à tâche de se montrer sous son plus vilain jour. »

« Pour l'amour de Dieu, ma fille, lui dit sa mère à l'oreille vers la fin de la soirée, modère un peu cette gaité excessive. Je viens d'entendre faire sur ton compte des réflexions très-peu flatteuses. »

« Que m'importe ? répondit-elle d'un air de bravade. J'ai bien le droit de m'amuser comme bon me semble. »

« Et qu'en pensera le marquis ? »

« Tout ce qu'il lui plaira; ce n'est pas là ce qui m'inquiète. »

Et, sans vouloir rien entendre, Laure s'élança à une redowa qui commença.

C'était déjà la troisième danse qu'elle accordait à M. Emery, bien que les jeunes gens fussent beaucoup plus nombreux que les demoiselles.

Bientôt, sous prétexte de fatigue, ils allèrent s'asseoir côte à côte sur un sofa, dans une petite pièce que la chaleur excessive et l'heure avancée venait de faire abandonner par les joueurs de whist. Achille prit le lourd et volumineux bouquet de sa danseuse, et admira chaque fleur, l'oua le bon goût de M. d'Avigny — car ce bouquet était un présent du trop faible père — et, en le rendant à Laure, il lui glissa rapidement ces mots à l'oreille : « Attention, quand vous serez seule, au gros dahlia rouge du centre ! »

Elle le regarda d'un air interrogateur; mais lui, pour éluder une réponse, il se leva précipitamment et entraîna Laure dans le grand salon. Là, elle fut enlevée par un

Après les cérémonies religieuses d'usage, sur le lieu de la sépulture, M. Laprade, proviseur du Lycée, et ensuite M. Cadet-Naudet, professeur de 5^e, ont prononcé chacun une allocution. Voici d'abord celle de M. Laprade, proviseur :

Messieurs,

Obstinément fidèle à son œuvre, l'infatigable génie de la destruction, la mort fait, tous les jours, de nouvelles victimes. Tous les jours, sans distinction d'âge ni de condition, elle choisit parmi nous et fait sa lugubre moisson. Enfants ou vieillards, fort ou faible, humble ou puissant, elle frappe en aveugle et rien ne résiste à ses coups. Leçon terrible dont nous sommes journellement les témoins et aux rigueurs de laquelle nous ne pouvons cependant nous habituer. Car pour moi, Messieurs, à la vue de cette terre fraîchement remuée, à la vue de cette tombe qui, pour un de nos collègues, jeune encore, vient de s'ouvrir prématurément à nos yeux, je sens mon âme émue jusqu'aux larmes, et je ne puis me défendre de ce froid saisissement que m'a fait la mort en frappant un de nos frères.

Oui, Messieurs, elle vient de le frapper, alors que seulement au milieu de sa carrière, il pouvait se promettre encore de longs jours, faire espérer à l'Université de conserver en lui un serviteur utile, à ses élèves un professeur dévoué; à nous tous un collègue estimé, ou plutôt un ami. Mais, comme dit l'Évangile : Le fils de l'Homme est venu pour lui, ainsi qu'il viendra pour tous, au moment où l'on n'y pense pas.

Amant Lévêque, dont nous déplorons, aujourd'hui, si justement la perte, naquit à Changé (Mayenne), le 11 septembre 1820.

Il n'était pas encore, vous le voyez, au soir de la vie, il a cependant, voyageur fatigué, laissé sa route inachevée; peut-être hélas ! lui était-il réservé, pour plus tard, des peines et des labeurs que la Providence a voulu lui épargner !

À l'âge de 27 ans, il avait déjà, grâce à ses efforts, conquis avec honneur, devant la faculté des sciences de Rennes, trois grades universitaires.

Toutefois, ses premiers pas dans la carrière furent bien modestes, car il débuta, en 1844, au Collège d'Ernée, par les humbles mais utiles fonctions de maître d'études.

En 1843, il fut promu au titre plus relevé de maître-répétiteur au Lycée de Laval, où son mérite bientôt reconnu et apprécié de ses chefs, lui fit confier, en 1847, le poste de surveillant-général.

Là, plus que jamais, il remplissait avec ce dévouement que nous lui connaissions tous, les pénibles et délicates fonctions dont il venait d'être chargé, mais une mesure générale qui n'avait rien de personnel, ayant, au bout de trois ans, supprimé le genre d'emploi qu'il occupait, Amant Lévêque se vit dans la triste nécessité d'accepter un congé qui lui était offert.

C'est dans cette malheureuse conjoncture, c'est-à-dire en 1851, que M. le ministre de l'Instruction publique voulut bien, dans sa justice, en témoignage de sa haute satisfaction atténuer les effets de la disgrâce imméritée dont Amant Lévêque était fatalement l'objet, en lui accordant un traitement de disponibilité.

Le voilà donc, lui plein de jeunesse et d'ardeur, livré aux ennuis d'un loisir forcé, en face de l'incertitude, peut-être même d'un avenir brisé.

Combien d'autres, à sa place, ne se seraient-ils pas, je vous le demande, sentis atterrés par ce coup aussi fatal qu'imprévu, combien d'autres n'auraient-ils pas déserté la brèche? Lévêque au contraire s'arme de courage, lutte patiemment contre sa mauvaise fortune et vient, en 1853, avec l'énergie d'un brave que les revers n'ont point abattu, recommencer, en quelque sorte, à Cahors, sa carrière interrompue.

Nous allons donc le voir retombé, pour ainsi dire, à ses débuts, il revient malgré ses 33 ans, et ses grades importants, simple maître-répétiteur.

Cette période de sa vie qui, aux yeux du monde, n'est certainement pas la plus brillante, est aux vôtres, j'en suis sûr, la plus intéressante et la plus digne, car combien de force d'âme ne fallut-il pas

autre de ses courtisans qui avait sollicité la dernière danse, et la soirée finit sans qu'elle se retrouvât avec Achille.

Retirée chez elle, elle congédia sa femme de chambre après s'être fait déshabiller à demi, et explora le bouquet d'une main tremblante d'impatience. Un petit papier rose, soigneusement roulé, se cachait sous les pétales pourpre du dahlia. Elle l'ouvrit et lut les lignes suivantes.

« Laure, ma céleste, mon adorée Laure, j'ai besoin de vous voir, de vous parler en tête à tête, de vous faire librement l'aveu d'une passion qui me rendra fou, si je la contiens plus longtemps. Demain, à onze heures du soir, je serai dans le jardin de votre père, sous les grands marronniers. Ne me refusez pas d'y descendre, si vous ne voulez que je meure de désespoir ! »

Tout autre que Laure eût été offensée de ce langage et de cette proposition, et ce fut demandé avec effroi si elle les avait autorisés par sa conduite. Mais l'amour-propre fut le premier sentiment qui parla chez elle, et un cri de joie faillit lui échapper à cette preuve manifeste de ce qu'elle appelait le pouvoir de ses charmes. Elle ne se doutait pas, la pauvre enfant, que ses charmes, c'était sa fortune.

Depuis son apparition dans le monde, on l'avait entourée de bien des hommages; mais c'était la première fois qu'elle recevait une déclaration sérieuse. Elle en fut si flattée, si ravie, que d'abord aucun scrupule ne se présenta à son esprit. Elle s'endormit d'un paisible sommeil, et des rêves enchanteurs lui montrèrent Achille à ses pieds et Edmond se consumant de jalousie.

Vicomtesse DE LERCHY.

La suite au prochain numéro.

pour triompher des dégoûts et du découragement insupportables d'un pareil échec !

Dans ses nouvelles fonctions il fit preuve d'un caractère plein d'énergie, aussi son mérite qui, par la force même des choses, avait été, un instant oublié, ne tarda-t-il pas à se faire jour.

En effet, au mois de novembre de la même année, Amant Lévêque était nommé professeur adjoint de mathématiques au Lycée de Cahors. Sa position fut dès lors assurée, il obtint, en 1853, sa promotion à une classe supérieure et, le 5 octobre 1856, il suppléa, une année entière, le professeur titulaire, en congé de la chaire de mathématiques pures et appliquées.

Depuis cette époque, il était retourné dans la classe dont il était spécialement chargé. Là, comme ailleurs, il sut se faire aimer et respecter de ses élèves qui se pressaient avec affection autour de lui comme autour d'un ami sage et éclairé. Ses leçons ne forment pas moins le cœur que l'esprit.

A un exposé clair et précis des divers objets de son enseignement, Amant Lévêque joignait le rare talent d'en applanir les difficultés, d'en adoucir l'étude et, par un je ne sais quoi d'attrayant et d'aimable, il initiait aux secrets d'une science naturellement aride son jeune auditoire par des sentiers, sinon semés de fleurs, du moins exempts d'aspérités et d'épines.

Après avoir vu ce professeur dans l'éclat de sa chaire, voyons-le sur son lit de douleur. Là, il devient pour nous un véritable objet d'admiration. En effet, quelle patience, quelle douceur, quelle égalité de caractère, quelle résignation ! jamais un murmure, jamais une plainte, jamais un simple gémissement.

Non, quoi qu'on en puisse dire, non jamais le stoïcisme n'éleva si haut le courage humain, c'est qu'il y avait chez Lévêque, Messieurs, quelque chose de plus que la philosophie, il y avait la religion.

Tant de qualités seront-elles donc jamais perdues ? Non, Messieurs, Amant Lévêque n'est plus, il est vrai, mais il vit encore moralement dans ses leçons et dans ses exemples. Il peut du fond de sa tombe s'écrier avec le poète : *Non totus moriar*, et nous pouvons, nous-mêmes dire de lui, avec les saintes écritures : *defunctus adhuc loquitur*.

Non, il n'est pas mort tout entier, car il parle encore. Il parle, je le répète, dans ses leçons et surtout dans ses exemples qui eux ne passeront point.

Mais ces mérites, quelque rares, quelque précieux qu'ils soient, n'auraient pas été d'un grand poids, Messieurs, à ce moment solennel, si aux élucubrations de la science, aux bons exemples même, Amant Lévêque n'eût cédé aux inspirations de la foi. Il la si bien compris lui-même que, après avoir fait part de son projet à ses amis, dès l'instant où les forces physiques ont trahi en lui son zèle et son dévouement, il s'est retiré, pour se préparer à son heure dernière, dans le pieux asile qu'offrent à l'isolement la religion et l'humanité.

En effet, seul, sans famille ici présente, pouvait-il trouver une retraite plus paisible et plus sympathique à ses maux ? Si, dans cette douce solitude, il n'a pas eu le bonheur de reposer sa tête fatiguée sur le cœur d'une épouse et de rendre le dernier soupir dans ses consolantes étreintes, il est mort du moins dans les bras de ses amis, et il a eu pour l'aider dans ce moment suprême la Religion, cette mère commune des affligés. Resté, jusqu'au dernier soupir en possession de sa pensée nette et lucide, il s'est senti, je dis plus, il s'est vu mourir. Loïn d'éprouver, à cette heure solennelle, les noirs épouvantements de la mort, il la vit venir sans crainte et il a paisiblement rendu son âme au Seigneur. Aussi, après avoir vu sa mort vraiment chrétienne, nous est-il donné d'espérer que, arrivé au terme de son pèlerinage, il s'est présenté devant Dieu, les mains plaines et qu'il est entré dans l'éternelle lumière.

Oui, cher Lévêque, cette tombe où tu descends, tu ne l'as envisagée que comme le berceau de l'immortalité. Tu es parti calme et serein pour le long voyage de l'éternité, bien convaincu que tu t'y étais préparé. Tu as quitté, sans regrets, cette terre où tu avais essayé tant d'épreuves, tu l'as quittée, purifiée par la souffrance, tu l'as quittée pour un monde meilleur, tu l'as quittée pour entrer dans le sein de Dieu qui, en comptant tes jours, avait aussi compté tes mérites.

Jouis dans ta nouvelle demeure du bonheur qui t'y était réservé, et si du haut de ton céleste séjour, il ne t'est pas donné de voir un père aux cheveux blancs, une mère au cœur brisé, une tendre épouse, un fils ou une fille chérie venir, le soir, prier sur ta tombe et l'orner des mélancoliques fleurs d'un douloureux souvenir, tu nous verras du moins, nous, tes amis, venir y verser quelque fois, selon l'expression d'un grand orateur chrétien : des larmes et des prières.

Adieu donc, ami, ne nous oublie pas auprès de Dieu, où nous irons, il faut l'espérer, un jour, te rejoindre, et jouis sans retour dans la céleste Sion du calme qui t'a été refusé sur cette terre de larmes, de pèlerinage et d'exil.

Après ces paroles empreintes de l'émotion de la circonstance, M. Cadet-Naudet, professeur, s'est, à son tour, exprimé en ces termes :

Messieurs,

Ce n'est pas seulement un bon collègue que nous venons de perdre ; la plupart d'entre nous regrettent en lui un ami dévoué, éloigné de toute affectation comme de tout égoïsme. Qui de nous, en effet, n'a su apprécier les nobles sentiments qui animèrent ce cœur maintenant froid et glacé par la mort ? Tous

ceux qui l'ont connu comme nous diront avec nous, qu'il n'avait point été fait pour haïr mais pour aimer ; et ces paroles de l'Écriture, « Il sera beaucoup pardonné à ceux qui ont beaucoup aimé » ne pourront jamais mieux s'appliquer qu'à notre cher et regretté collègue. C'était un de ces hommes rares, qui font le bien pour le bien, sans aucune vue d'intérêt, et même souvent en dépit de tout calcul. Plusieurs fois je lui ai entendu dire (j'en demande pardon à ta modestie, cher ami) : Eh ! qu'est-ce que cela me fait à moi ? J'aime à rendre service, c'est là tout mon plaisir.

A ces précieuses, à ces inestimables qualités de l'homme venaient encore se joindre, Messieurs, celles de professeur consciencieux, modeste et plein de zèle pour ses élèves. Aussi, je puis le dire, était-il aimé et respecté de tous ceux qui ont suivi ses savantes leçons. Tous regrettent et regretteront avec nous cette mort prématurée qui prive les uns d'un excellent maître, et les autres d'un collègue dévoué, je dirais presque d'un frère.

Reçois donc nos derniers adieux, cher ami ; puisses-tu entendre ces paroles ! Elles t'apprendront que tu n'es pas mort tout entier, et que ton souvenir sera toujours vivant dans nos cœurs.

SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL

SOUSCRIPTION
Ouverte au bureau du Journal du Lot.

Listes précédentes	402 43
Sixième liste.	
Le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors, souscripteur en qualité de fondateur	400 fr.
Total	502 43

On lit dans le *Moniteur vinicole* :
« Nous reviendrons au printemps sur les précautions qu'il convient de prendre en vue de l'oidium, soit pour s'opposer à son apparition, ce qui est plus prudent et plus facile, soit, en cas de surprise, pour le rendre à peu près inoffensif. Mais, à l'époque où nous nous trouvons, il est tout à fait à propos de commencer à mettre en pratique la partie du traitement qu'on pourrait appeler l'hygiène préventive de la vigne.

Voici le mois où l'on commence, pour poursuivre en décembre et terminer en janvier, à transporter les engrais, les terres, les amendements de toute nature.

Qu'on y songe sérieusement, on peut dès à présent combattre le fléau, surtout dans les vignobles qui ont déjà été visités par l'oidium. Un moyen des plus efficaces, c'est de déposer au pied de chaque cep quelques grammes de sulfate de fer mélangé de sel ou de noir animal, d'enfourner des cendres provenant de sarmets hachés ou pilés, ce qui serait mieux, des terres de routes, tout amendement à base alcaline, qui devra rendre à la souche ce qu'elle a perdu dans sa production antérieure, et lui donnera la force nécessaire pour résister aux premières atteintes de la maladie. Cela fait, un nuage de soufre, à la moindre apparence de danger, amènera le salut complet du précieux arbuste et de son fruit.

Pas de délai, pas de remise paresseuse : il faut que l'hiver passe sur ces apports nutritifs et toniques, pour qu'ils produisent leur énergique effet. Rendre dès à présent à la vigne ce qu'elle a pu perdre, c'est doubler ses forces au double point de vue de la fécondité et de la résistance au mal qui (l'expérience le démontre chaque jour), épargne le sujet robuste pour faire sa victime du sujet débilité. »

Le *Moniteur de l'Éleveur* publie les nouveaux règlements concernant les steeple-chases, arrêtés par le directeur général des haras, ainsi que la liste des nouveaux hippodromes et le chiffre des encouragements accordés pour l'année 1863.

Ce projet, comme le dit le rapport adressé au ministre d'Etat par M. le général Fleury, en offrant aux éleveurs une réglementation permanente, leur permettra d'entreprendre avec plus de confiance la production des espèces de chevaux auxquels s'adressent les encouragements de l'administration.

L'enquête, relative à la fermeture de la chasse est, dit-on, terminée. Un certain nombre de départements se sont prononcés pour le rapprochement, au 1^{er} janvier ou au 1^{er} février, de la mesure restrictive ; mais la majorité penche pour le maintien du système actuel. Dans la plupart des localités, on a profité de l'occasion pour réclamer la révision de la loi sur la chasse et la codification, depuis si longtemps promise, des ordonnances ou règlements touchant les intérêts agricoles.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 4 décembre 1862.

8 Versements dont 3 nouveaux	1,433 ⁷
3 Remboursements dont » pour solde	350

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.
1^{re} qualité 33 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862
Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taurillon ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Mercredi dernier, la Cour Impériale d'Agen s'est réunie en audience solennelle pour la réception de M. Armand, nommé conseiller en remplacement de M. Desmoulin.

Qu'il nous soit permis de dire ici que M. Desmoulin ne doit quitter qu'avec regret une compagnie à laquelle il était identifié même avant que d'en faire partie. Son père, en effet, ancien membre du Corps législatif, est mort conseiller à la Cour d'Agen, à l'âge de 93 ans, et son beau-père, M. Dayrié, fils de conseiller, l'était devenu lui-même après une brillante carrière d'avocat.

Dans la ligne maternelle, M. Desmoulin compte des Capitouls et des avocats du roi au Parlement.

Enfin, M. Desmoulin lui-même, atteint par la limite d'âge, se retire après 38 ans de service, pendant lesquels il a, 20 ans, présidé les assises.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

— La foire tenue à Saint-Affrique, le 9 décembre courant, favorisée par un assez beau temps, a été plus fréquentée qu'on s'y attendait. Les bœufs, les bêtes à l'aine et les porcs s'y sont vendus à de bons prix ; les grains n'ont pas éprouvé de hausse ; les toiles y ont trouvé un avantageux écoulement. En général les résultats de cette foire ont été satisfaisants.

(Napoléonien.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet.)

ESPAGNE.

SÉNAT. — Le ministre des affaires étrangères continue son discours sur la question du Mexique. La pensée dominante du traité de Londres était celle-ci : 1^o Demander des satisfactions ; 2^o Mettre un terme à la triste situation du Mexique sans s'immiscer dans ses affaires intérieures. M. Calderon fit une note de lord Russell qui approuve ce plan. Les réclamations exagérées de la France furent la première cause des dissentiments. Juárez ayant offert de remplir ses engagements, la question changea de face. L'ouverture des hostilités était, d'après l'orateur, impossible. L'ordre fut expédié au général Prim d'attendre les conférences d'Orizaba et, si elles ne donnaient pas un résultat satisfaisant, de marcher avec les Français sur Mexico. — M. Collantes repousse l'épithète d'indigne par laquelle M. Billault a qualifié la convention de Soledad. Cette convention était un acte de générosité vis-à-vis d'un adversaire faible.

ITALIE.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion des projets de loi administratifs. La *Stampa* croit que le ministre de l'intérieur proposera une enquête parlementaire sur le brigandage. Le comte Bastoggi, concessionnaire de l'entreprise des chemins de fer napolitains, est parti pour Paris.

GRÈCE.

Les ministres de France, d'Angleterre et de Russie ont communiqué au gouvernement provisoire la résolution des trois puissances de maintenir le protocole de 1830. Le prince Alfred et le duc de Leuchtenberg sont donc exclus du trône de Grèce.

M. Elliot est arrivé de Constantinople avec une mission spéciale. L'Angleterre recommande aux Grecs le roi Ferdinand de Portugal et cède les îles Ioniennes.

Les signatures recueillies pour le prince Alfred s'élèvent au chiffre de cent dix mille.

— Les correspondances d'Athènes, en date du 5, disent que les clubs ont demandé le suffrage universel et que le gouvernement a cédé devant une manifestation appuyée sur des baïonnettes. Une dépêche du général Kalergis qu'on venait de recevoir, avait annoncé le refus de l'Angleterre relativement à la candidature du prince Alfred. Cette dépêche avait d'abord jeté la consternation, mais le ministre anglais, M. Scarlett, avait publiquement déclaré qu'il ne croyait pas à l'exactitude de cette dépêche, parce qu'elle ne s'accordait pas avec ses instructions. M. Scarlett continuait à promettre l'annexion des îles Ioniennes à la Grèce.

Les correspondances ajoutent que les élections présentent un vrai chaos. Les chefs du parti avancé portent leurs candidats à Athènes. Les soldats admis au vote sont plus nombreux dans cette capitale que le reste des électeurs. Les promotions dans l'armée ont commencé. On assure que Grivas s'affranchit de tous rapports avec le gouvernement et qu'il gouverne l'Acarnanie à sa guise.

SUISSE.

Genève est toujours dans une vive agitation ; le vote du 7 a exaspéré les indépendants et donné aux radicaux une allure provocatrice ; il y a eu plusieurs rixes graves, une entre autres où l'on a joué du poignard ; deux des combattants sont mourants. Dans le but louable de calmer l'agitation qui existe dans notre ville, le Conseil d'Etat vient de lancer la proclamation suivante :

« Chers concitoyens !

» La votation du 7 décembre, à laquelle ont pris part 12,284 citoyens, a été la manifestation solennelle d'un peuple agité depuis huit mois par les débats de l'Assemblée constituante. Aujourd'hui, le Conseil général a prononcé son verdict. L'œuvre de l'Assemblée constituante est terminée. Le moment est venu où tous les efforts individuels des citoyens doivent concourir à l'apaisement des passions que les débats ont fait naître, et au maintien des relations fraternelles qui doivent exister entre les enfants de la même patrie.

» Les prescriptions de l'article 153 de la Constitution ont été exécutées par la votation du 23 mai et celle du 7 décembre. La question obligatoirement posée au Conseil général, tous les quinze ans, est vidée ; mais toutes les voies légales restent ouvertes aux améliorations désirables à apporter à la Constitution qui nous régit ; elles s'accompliront, s'il y a lieu, conformément aux prescriptions contenues dans l'article 152 de la Constitution.

» Est-il besoin, chers concitoyens, que nous rappelions qu'au lendemain de la votation émouvante qui a eu lieu le 7 décembre, la voix de la patrie doit dominer celles des partis ? L'ardeur le jour de la lutte, le calme républicain une fois que le Conseil général a prononcé, c'est là ce qui doit toujours distinguer le peuple genevois. Veillons tous au maintien de la considération et de la prospérité de notre patrie, et unissons tous nos efforts pour continuer à être dignes des bienfaits de la liberté dont nous jouissons.

» Tous les partis ont vu avec plaisir l'interprétation donnée à l'article 153 de la Constitution de 1847, dans le sens le plus favorable à la paix du pays, et ils approuvent l'heureuse idée de faire connaître sans délai cette interprétation. La porte est ouverte à toute révision partielle des articles de la Constitution qui pourraient être considérés comme défectueux. Nous restons à la Constitution de 1847 et l'agitation révisionniste doit être parvenue à son terme. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

16 décembre

On assure que dans le conseil des ministres de ce matin aux Tuileries, il a été décidé que les pièces diplomatiques, relatives à l'expédition mexicaine, seraient insérées au *Moniteur*. C'est, en effet, la meilleure réponse à faire aux allégations entortillées et aux infatigables téméraires qui se produisent depuis quelques jours dans le sein des cortès espagnoles.

— On signale quelques améliorations dans l'état de M. Horace Vernet. L'illustre artiste est âgé de 73 ans.

— Le *Temps* annonce ce soir que la souscription ouverte dans ses bureaux, en faveur de M^{me} Doize, sera fermée le 15 décembre.

— On parle de la réorganisation de l'*Echo de la Presse* dont le nouveau directeur politique serait M. Granier de Cassagnac, membre du corps législatif. Si la version est confirmée, on doit s'attendre à une nouvelle animation dans les débats de la presse, auxquels l'intervention de M. le vicomte de Lagéronnière, dans la *France*, et de M. Emile de Girardin, dans la feuille qu'il avait anciennement fondée, a déjà porté des éléments nouveaux.

— Mgr. le cardinal Morlot, archevêque de Paris, est parti pour Rome ; on le dit chargé d'une mission spéciale auprès du Souverain Pontife.

— On doit commencer incessamment les travaux préparatoires de l'Arc-de-Triomphe sur l'emplacement de l'ancienne Barrière du Trône.

— Le Tribunal correctionnel, dans son audience d'hier, a débouté M. Mirès de son action en dénonciation calomnieuse contre MM. le marquis de Chaumont-Quitry, Crochard, Bouillon, etc., administrateurs des ports de Marseille.

— La fête donnée à l'Empereur par M. le baron de Rothschild est annoncée pour le 18. Un certain nombre d'invitations ont été faites dans le monde financier et politique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un mécanicien de Pesth, dit l'*Osservatore Triestino*, du 13 décembre, a présenté au ministère de la guerre d'Autriche un projet de Machine infernale, qui, mue par la vapeur,

donnerait des résultats tels que quatre machines pareilles, placées dans un camp, anéantiraient en quelques heures l'armée la plus formidable. Cela paraît incroyable, mais il n'est pas moins certain qu'un tel projet a été présenté.

CLOTURE LE DIMANCHE 21 DÉCEMBRE
DE LA SOUSCRIPTION AUX 23,704 ACTIONS
(SOLDE DE L'ÉMISSION)

DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
DES
BOULEVARDS DU TEMPLE

Capital 8 MILLIONS divisé en 80,000 actions

11,053^m de terrains à 270 fr. le mètre.

Construction de trois Théâtres et de sept Maisons
Situés aux affluents des boulevards des Amandiers,
du Temple, du Prince-Eugène, de Richard-Lenoir.

La Société est constituée depuis le 1^{er} décembre.

Les terrains sont acquis, le premier paiement est effectué.

La construction des Théâtres est autorisée.
Des propositions avantageuses sont soumises à la Société par des Entrepreneurs de premier ordre.

Dans la Société des Boulevards du Temple, les terrains étant tout d'abord achetés et payés, la construction des immeubles devant s'exécuter en proportion du capital réalisé, le fonds social est à l'abri de toute éventualité et ne peut que profiter de la plus-value assurée aux immeubles de ce magnifique quartier.

La souscription publique est ouverte pour le solde des actions disponibles.

Les demandes seront reçues sans réduction jusqu'à concurrence de 23,704 Actions, 13,000 Actions étant réservées à la souscription anglaise.

VERSEMENTS: 40 fr. en souscrivant; 20 fr. fin janvier; 20 fr. fin mars; 20 fr. fin mai.

Intérêts à 5 p. 0/0 sur les sommes versées.

ON SOUSCRIT:

A Paris, au Siège social, boulevard du

Temple, n° 70,
Et chez MM. J. PATON et C^o banquiers, 17, boulevard des Italiens.

Dans les Départements, verser à leur crédit dans les succursales de la Banque de France, ou envoyer les fonds par lettres chargées.

A Londres, chez MASTERMAN, PETERS and C^o, bankers, 35, Nicholas-Lane.

Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt sont très-fermement tenues, seulement les transactions n'ont pas une très-grande importance. L'activité des affaires se reporte sur les marchés de production; ainsi Condom, Eauze pour les Armagnac, Cognac, Saintes, Barbezieux pour les eaux-de-vie des Charentes, ont été des marchés très-animés.

A Cognac, l'animation a été telle que les grandes champagnes ont été vendues 175 à 180 fr.; les petites champagnes de 160 à 165 fr.; et les bons bois sur lesquels porte principalement l'animation, ont atteint, comme maximum, les cours de 140 fr. Le tout par hect., au comptant. Il est à remarquer que les affaires faites ont été conclues exclusivement par le commerce français. De l'étranger il n'est venu aucun ordre d'achat. L'Amérique qui était notre principal débouché, ne prend rien; l'Angleterre, Londres particulièrement, n'achète que pour des besoins immédiats. Il est, en outre, à constater que l'animation des transactions a reposé presque uniquement sur les eaux-de-vie nouvelles tandis que les eaux-de-vie rassisées sont restées en dehors du mouvement tout en conservant une plus-value relative par rapport aux cours des produits nouveaux de la distillation.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

Théâtre de Cahors.

Jeudi, 18 décembre 1862.

2^e représentation de

M. MENDIOROZ

premier prix du Conservatoire impérial de musique.

LA DAME BLANCHE

Opéra comique en 3 actes.

M. Mendioroz remplira le rôle de Georges.

LES ENRAGÉS

Vaudeville en un acte.

Pas de fumée sans feu

Vaudeville en un acte.

Les Bureaux s'ouvriront à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,

DE LA 2^e QUINZAINE DE NOVEMBRE.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	22 ^f 68	28 ^f 38
Méteil.....	18 31	25 05
Seigle.....	14 69	20 26
Orge.....	12 »	20 »
Sarrasin....	10 75	17 56
Mais.....	13 60	18 94
Avoine.....	8 46	19 43
Haricots....	20 »	24 54

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 35; 2^e qualité, 0^f 31; 3^e qualité, 0^f 28.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de novembre.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	36	36	556 k.	0 ^f 66
Veaux.....	78	78	82 k.	0 ^f 66
Moutons.....	307	307	34 k.	0 ^f 56
Porcs.....	51	51	149 k.	4 ^f 13

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 4^f 06; Vache 0^f 70; Veau 4^f 49; Mouton, 4^f 48 c. Porc, 4^f 41.

VILLE DE CAHORS.
Marché aux grains. — Mercredi, 17 décembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	214	61	22 ^f 62	78 k. 240
Mais.....	66	31	12 ^f 37	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

15 décembre 1862.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 70	» 45	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	97 95	» 45	» »	» »

16 décembre.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 80	» »	» 90	» »
4 1/2 pour 100.....	97 70	» »	» 45	» »

17 décembre.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 95	» 45	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	97 95	» 25	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 14 décem. Garrigou (Jean), rue Donzelle.
- 15 — Génies (Lucien-B.), place St-Maurice.
- 15 — Daurel (Marie-Lucie), au Patrinquat.
- 17 — Castelnaud (Léon-Louis), faub. Cabessus.

Mariages.

- 17 décem. Servan (Jean) et Galié (Pétronille) s. p.

Décès.

- 13 décem. Lévêque (Aman-Fidèle), professeur de mathématiques, célibataire, 42 ans.
- 14 — Baché (Antoine), sous-officier de vétérans en retraite, célibataire, 78 ans (hospice).
- 16 — Guiral (Jean), cultivateur, 77 ans, rue Corridor.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845).
La PATE PECTORALE de GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

Les splendides gravures HENRI IV ET SES ENFANTS; FRANÇOIS I^{er} CHEZ LÉONARD DE VINCI — JANE GRAY; LORD STRAFFORD, offertes les années précédentes par le MONDE ILLUSTRÉ à ses abonnés, ont obtenu un tel succès (41,000 gravures demandées en deux ans), que l'administration du journal, pour répondre au goût de ses abonnés, vient de traiter avec une grande maison de Londres pour la publication en France des chefs-d'œuvre de la gravure anglaise.

VINGT-QUATRE gravures au burin, du format du MONDE ILLUSTRÉ, seront publiées en 12 livraisons une chaque mois dans le courant de 1863: chaque gravure sera accompagnée d'un texte explicatif; l'ensemble des 12 livraisons, ou même seulement de six, formera un *keapsake* auquel rien de ce qui se publie en France ne peut être comparé. Cette publication, qui aura pour titre: LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE, est mise à la disposition de tout abonné ancien ou nouveau du MONDE ILLUSTRÉ, moyennant la somme de 7 fr. 50 pour les six premières livraisons plus 1 fr. 50 pour le port dans les départements), et de 15 fr. pour les douze livraisons (plus 3 fr. pour le port dans les départements).

L'éditeur anglais a pu livrer par avance à l'administration du MONDE ILLUSTRÉ, un petit nombre de gravures qui ont été réunies en volumes et qui sont à la disposition des abonnés qui désiraient offrir cet album comme objet d'étrennes. — Ces volumes, composés de 24 gravures, seront vendus aux abonnés 15 fr. brochés, et 20 fr. reliés et dorés sur tranche (ajouter 3 fr. pour le port dans les départements).

LE MONDE ILLUSTRÉ

Le moins cher des journaux illustrés ne publiant que des dessins inédits, — de tous le plus répandu — le Monde illustré, d'une scrupuleuse moralité, est le véritable journal de la famille. — Chronique du jour par ses dessins d'actualité, — musée par ses illustrations, — encyclopédie par la variété de ses matières. — Imprimé avec luxe, enrichi de dessins exécutés par les meilleurs artistes, il doit son immense succès à l'intérêt de son texte, à la beauté et à l'exactitude de ses gravures. — En parcourant le Monde illustré, le lecteur assiste de son fauteuil à tous les événements qui occupent l'attention pu-

blique, qu'ils se passent en France ou en Chine, au Mexique ou en Grèce. — Le Monde illustré ne donne que des dessins inédits et ne procède pas comme quelques publications qui ne reproduisent que d'anciennes gravures déjà publiées, gravures qui, au moment de cette seconde et parfois même troisième et quatrième réédition, n'ont souvent d'exact que la légende qui les accompagne. — Ces publications, n'ayant pas de frais de correspondants, de gravures, de rédaction, peuvent se vendre à très-bas prix; c'est ainsi que l'une d'elles, le Globe illustré, a pu mettre les prix de son abonnement à 13 fr. pour un an et de son numéro à 0 fr. 20.

PRIX DE L'ABONNEMENT: 24 fr. pour un an. — 14 fr. pour 6 mois. 6 fr. pour trois mois. — (Sans primes.)

Un abonnement d'un an et les douze livraisons de la publication les CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. 36

Ajouter 3 fr. pour le port dans les départements. Un abonnement de 6 mois et les six premières livraisons de la publication les CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. 18 50

Ajouter 1 fr. 50 pour le port dans les départements. On ne souscrit pas pour moins de 6 livraisons, partant des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Les gravures: Henri IV et ses enfants; François I^{er} chez Léonard de Vinci — Jane Gray, et Lord Strafford sont toujours à la disposition des abonnés.

Un abonnement d'un an et les primes de HENRI IV et FRANÇOIS I^{er} (prises dans les bureaux). 26

Un abonnement d'un an et les primes de JANE GRAY et LORD STRAFFORD (prises dans les bureaux). 28

Ajouter 2 fr. pour recevoir ces gravures à domicile et parfaitement emballées.

La collection des 11 volumes est de 127 fr. — L'administration a toujours à la disposition de ses abonnés qui désirent compléter leur collection, des anciens numéros (prix du numéro 40 c. par la poste). — Les bureaux de vente et d'abonnement sont: 24, boulevard des Italiens. — L'administration est: 15, rue Breda. Toutes les communications, etc., doivent être adressées au Directeur du MONDE ILLUSTRÉ, 15, rue Breda.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France
MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, MAISON COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMETS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

PÂTISSERIE

Le sieur PÉRET, Victor, prévient le public qu'il vient d'établir une maison de Pâtisserie et Confiserie à Cahors, rue de la Mairie.

Une grande expérience, acquise par un travail sérieux, le met à même de fournir ce qui se fait de mieux dans sa partie.

Assortiment d'étrennes pour le jour de l'an. — Bonbons et cartonnages des meilleures maisons de Paris.

AVIS.

Le sieur VERNEGEOL, marchand faïencier, à Limoges, vient d'arriver à Cahors avec un grand assortiment de Porcelaine blanche et dorée, au choix. On trouvera chez lui des services de table, des vases d'église et de salon. — Il se charge de remplacer les pièces qui décomplèteraient un service et de les faire parvenir franco à la personne qui le demanderait. — Son magasin est situé sur le cours Fénelon, où il restera trois mois seulement.

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

CASTANET

Cartes de Visite

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE.

VINCENS, pépiniériste,

A CAHORS (Lot).

Le sieur VINCENS, pépiniériste, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, pour cause de fin de bail de l'une de ses pépinières, il livrera, jusqu'au 15 janvier prochain seulement, pour alignements, reboiser ou orner, des arbres de 2^e et 3^e choix, à un très-grand rabais.

Aux conditions ordinaires, on trouvera chez lui un grand assortiment d'arbres fruitiers et d'agrément, de toute espèce et variétés, premier choix. Comme par le passé; il se charge de toute sortes de plantations.

CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorée, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL:

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits.

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes: imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.